

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 14 juin 2005 à 19 h à la salle Jacques-St-André, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Paule Fortier, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, MM. Daniel B. Bisson et Normand Lemay, tous commissaires formant quorum, ainsi que M. Denis Claude Blais, commissaire-parent.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Yves Mallette, dir. serv. org. scol. et Philippe Lalande, dir. adj. serv. ress. mat., Mmes Nathalie Martel, dir. serv. ress. hum., Mona Bellefleur, rég. serv. aff. corp. et comm., Lyson Dompierre, serv. org. scol., ainsi que Mmes Paola De Monte et Lyne Deschamps, commissaires.

Mme Sandra East et M. Claude D'Amour ont prévenu de leur absence.

---

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Rita-Thérèse Poisson.

Il est 19 h.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n° CE-050614-1201

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

*D'ADOPTER* tels quels les procès-verbaux des séances ordinaires des 10 et 24 mai 2005.

**Adopté**

**ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CE-050614-1202

Il est proposé par M. Normand Lemay

*D'ADOPTER* tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Nominations de gestionnaire;
5. Probation de gestionnaires;
6. Services alimentaires dans les établissements – liste des prix maximums pour 2005-2006;
7. Adjudications de contrat :
  - 7.1 Aménagement du bloc sportif de l'école secondaire d'Oka;

- 7.2 Réfection d'une partie de la toiture de la Polyvalente Sainte-Thérèse;
8. Renouvellement des assurances de la CSSMI pour 2005-2006 - adjudication de contrat;
9. Protocole d'entente avec la Ville de Rosemère – adoption pour consultation;

*DE PERMETTRE* à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

**Adopté**

**HUIS CLOS**

Résolution n° CE-050614-1203

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

**Adopté**

Il est 19 h 5.

**SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution n° CE-050614-1204

Il est proposé par M. Normand Lemay

*DE REPRENDRE* les délibérations en séance publique.

**Adopté**

Il est 19 h 15.

**NOMINATION – DIRECTION ADJOINTE DU CFNT**

Résolution n° CE-050614-1205

*ATTENDU* l'avis du concours ayant trait au poste de direction adjointe au Centre de formation des Nouvelles-Technologies;

*ATTENDU* la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*DE NOMMER* Mme Renée Bédard directrice adjointe au Centre de formation des Nouvelles-Technologies et que la date d'embauche soit déterminée par la direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, Mme Renée Bédard sera soumise à une période de probation d'une durée de un an.

**Adopté**

**NOMINATION – DIRECTION DU CFC DES PATRIOTES**

Résolution n° CE-050614-1206

*ATTENDU* l'avis du concours ayant trait au poste de direction au Centre de formation continue des Patriotes;

*ATTENDU* la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

*DE NOMMER* Mme Lise Allaire-Gaulin directrice au Centre de formation continue des Patriotes et que la date d'embauche soit déterminée par la direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, Mme Lise Allaire-Gaulin sera soumise à une période de probation d'une durée de un an.

**Adopté**

### **PROBATION DE GESTIONNAIRES**

La direction générale dépose son rapport sur la probation de gestionnaires. Elle indique que M. Yves Mallette, directeur au Service de l'organisation scolaire et Mme Suzanne Gendron, directrice adjointe au Service de la formation générale des jeunes, ont accompli cette étape avec succès.

### **LISTE DES PRIX MAXIMUMS DES REPAS DE CANTINE POUR 2005-2006**

Résolution n° CE-050614-1207

*ATTENDU* l'article 7.3 de la politique sur les services alimentaires et la clause 10.4 des contrats de services de cantine, stipulant que le comité exécutif approuve annuellement la liste des prix maximums des repas offerts dans les écoles primaires et secondaires;

*ATTENDU* l'importance de promouvoir une saine alimentation, en favorisant les repas complets à prix modiques et constitués d'aliments de qualité supérieure;

*ATTENDU* l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, qui s'établit à 2,4 % pour les douze derniers mois;

*ATTENDU* que les prix maximums n'ont pas varié depuis juin 2001;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ÉTABLIR* comme suit les prix maximums des repas dans les cantines scolaires pour l'année 2005-2006 :

- 4,10 \$ pour 5 articles dans les trois écoles secondaires dont la cafétéria est autogérée par la Polyvalente Deux-Montagnes, l'école secondaire d'Oka et l'école secondaire des Patriotes;
- 4,00 \$ pour 5 articles dans les autres écoles secondaires;
- 4 \$ pour 3 articles dans les écoles primaires;
- 4,25 \$ pour 4 articles dans les écoles primaires.

**Adopté**

### **AMÉNAGEMENT DU BLOC SPORTIF À ESO**

Résolution n° CE-050614-1208

*ATTENDU* l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

*ATTENDU* la recommandation de Claude Hamelin Lalonde, architecte;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

*D'ADJUGER* le contrat d'exécution des travaux d'aménagement du bloc sportif de l'école secondaire d'Oka à l'entrepreneur général Les Constructions Valcaro inc., pour la somme de 215 767,35 \$, toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

*D'AUTORISER* la direction du service des ressources matérielles à émettre le bon de commande à cet effet.

**Adopté**

**RÉFECTION D'UNE PARTIE DE TOITURE À LA PST**

Résolution n° CE-050614-1209

*ATTENDU* l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

*ATTENDU* la recommandation du Consortium Lacombe Tremblay L'Écuyer Architectes;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

*D'ADJUGER* le contrat d'exécution des travaux de réfection d'une partie de toiture de la Polyvalente Sainte-Thérèse à l'entrepreneur général Couvreur Marcel Vézina 2000 inc., pour la somme de 156 730,76 \$, toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

*D'AUTORISER* la direction du service des ressources matérielles à émettre le bon de commande à cet effet.

**Adopté**

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE LA CSSMI POUR 2005-2006**

Résolution n° CE-050614-1210

*ATTENDU* que le comité exécutif, par la résolution n° CE-050412-1175, a mandaté la direction du service des affaires corporatives et des communications pour négocier de gré à gré avec la firme Lemieux, Ryan et Associés le renouvellement pour l'année 2005-2006 des assurances de la Commission scolaire;

*ATTENDU* les propositions reçues de la firme Lemieux, Ryan et Associés;

Il est proposé par M. Normand Lemay

*DE RENOUVELER* le contrat avec la firme Lemieux, Ryan et Associés, pour l'année 2005-2006 selon les conditions suivantes :

○ Assurance biens	151 \$
○ Assurance détournement, destruction et disparition	3 592 \$
○ Assurance responsabilité civile générale	155 582 \$
○ Assurance responsabilité civile excédentaire, dite Umbrella	28 265 \$
○ Assurance responsabilité professionnelle	Incluse
○ Assurance automobile des propriétaires	7 534 \$
○ Assurance automobile des garagistes	810 \$
○ Assurance accident	750 \$
Prime totale avant taxes	196 684 \$

**Adopté**

## **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE ROSEMÈRE - CONSULTATION**

Résolution n° CE-050614-1211

*ATTENDU* le Cadre d'élaboration des protocoles d'entente avec les partenaires du monde municipal, adopté par le conseil des commissaires après consultation des conseils d'établissements de l'ensemble des établissements (rés. n° CC-990622-376);

*ATTENDU* les principes mis de l'avant dans ce cadre, en particulier l'article 2.3 qui précise que « la Commission scolaire privilégie la signature d'ententes de réciprocité visant à favoriser l'échange de services entre les partenaires municipaux et la Commission scolaire, de façon à faire bénéficier l'autre partie des compétences, équipements ou services disponibles »;

*ATTENDU* l'article 2.6 de ce même cadre, qui précise que « les échanges de services se font dans une perspective d'équité, en visant à équilibrer la valeur des services offerts de part et d'autre »;

*ATTENDU* que la ville de Rosemère et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles possèdent des locaux et des équipements, dans le but de donner des services qui s'adressent à la population de la Ville de Rosemère dans le cadre de leur mandat respectif;

*ATTENDU* qu'il est dans l'intérêt des deux parties, et de la population qu'elles représentent, d'échanger des services qui n'impliquent pas ou peu de déboursés directs;

*ATTENDU* que les deux parties désirent obtenir le meilleur rendement possible des aménagements que l'une ou l'autre met à la disposition du public de la Ville de Rosemère, rendement se traduisant par une plus grande capacité d'accueil de la population et une économie appréciable pour les contribuables;

*ATTENDU* que l'utilisation des locaux ou des équipements doit être subordonnée aux priorités définies par chacune des parties;

*ATTENDU* qu'il doit exister une relation d'égalité dans les échanges de services entre les deux parties;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

*DE MANDATER* la direction du service des affaires corporatives et des communications pour effectuer une consultation auprès des conseils d'établissement des écoles concernées, soit celles situées sur le territoire de la Ville de Rosemère, sur le projet d'entente avec la Ville de Rosemère;

*DE VERSER* ledit projet d'entente au répertoire des présentes sous la cote 122.

**Adopté**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CE-050614-1212

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 19 h 35.

Rita-Thérèse Poisson, présidente

Michel Gratton, secrétaire général